

AAP doctoral Collegium Musicæ

Processus d'évaluation des projets

Vous pouvez trouver les recommandations du Collège doctoral [ici](#).

Phase 1 : les projets

Les projets sont expertisés par les membres du comité exécutif suivant les critères de recevabilité suivants :

- Le projet scientifique proposé doit être en adéquation avec les attendus académiques du Collegium Musicæ (interdisciplinarité, projet structurant, adéquation de l'encadrement) ;
- Le rattachement à une école doctorale de l'Alliance Sorbonne Université, y compris en cas de co-direction avec un établissement externe ;
- Afin de favoriser un maximum de composantes et d'équipes encadrantes du Collegium Musicæ, les porteuses ou porteurs dont le projet a été lauréat l'année précédente à la campagne actuelle ne sont pas prioritaires.

Le même projet ne peut être soumis à plusieurs instituts.

Phase 2 : évaluation des candidatures

Composition du jury

Le jury est composé :

- De personnes qui sont désignées par les écoles doctorales respectives des porteurs et porteuses de projets (4 maximum)
- D'experts internes et extérieurs, nationaux et internationaux proposés par les membres du ComEx, ces derniers pouvant également faire partie du jury (4 maximum)

En l'absence de projet porté par la direction du Collegium Musicæ, cette dernière assure la présidence des auditions. Dans le cas contraire, la direction mandate une présidente ou un président du jury. Aucune personne associée à un projet doctoral ne peut siéger au jury.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont évalués selon les critères suivants :

- Caractère interdisciplinaire de la candidature ;

- Caractère structurant de la candidature au niveau de l'Alliance Sorbonne Université (appartenance à plusieurs composantes de l'ASU ou du CMIN) ;
- Qualité globale de la candidature (excellence du parcours académique, formation ouverte vers l'interdisciplinarité, expérience antérieure dans la recherche, etc.) ;
- Appropriation par le candidat ou la candidate du projet de thèse déposé ;
- Motivation du candidat ou de la candidate pour le travail doctoral et insertion de ce dernier dans son projet professionnel.

En cas de nombre trop important de dossiers, une présélection des candidatures par le jury en vue des auditions est organisée sous la forme d'une réunion délibérative d'admissibilité.

Auditions

- L'épreuve orale se compose d'un moment dédié à la présentation du projet par le candidat ou la candidate (avec support de présentation) suivi d'un entretien avec le jury.
- Les modalités spécifiques d'audition (durée, lieu, logistique) sont validées par le jury avant transmissions aux candidates et candidats.

Pour nous contacter : collegium.musicae@sorbonne-universite.fr